

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la Consommation<sup>1</sup>*

**Préambule** : La Commission de surendettement des particuliers de Maine-et-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue. En dépit de la crise sanitaire, toutes les séances des commissions ont pu se tenir aux dates prévues (en présentiel ou en distanciel) contribuant ainsi à la protection rapide des débiteurs.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la Commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2020, **1.138 dossiers** ont été déposés auprès de la Commission de surendettement de Maine-et-Loire contre **1.518** en 2019 soit un recul de 25% sur un an. Cette poursuite de la baisse du nombre de dépôts, observée depuis plusieurs années, est proche de celle enregistrée en Région des Pays de la Loire (-25,7%) et légèrement supérieure à l'évolution nationale, laquelle ressort à -24%. Cela représente **170 situations de surendettement pour 100.000 habitants de plus de 15 ans** contre **228** en 2019, alors que la moyenne française s'affiche à **203 situations** en 2020.

La proportion de **redépôts** (dossiers déposés par des débiteurs ayant déjà fait appel à la Commission par le passé) s'affiche à 45,5% en léger retrait par rapport à 2019 (46,5%) ; ce pourcentage reste en lien avec les résultats régionaux (46,6%) et nationaux (44,3%).

**Recevabilité et orientation**

**1.059 dossiers** ont été décidés **recevables** par la Commission départementale contre 1.412 en 2019, soit une **baisse de 25% sur un an et 81 dossiers** ont été déclarés **irrecevables**, représentant un nombre équivalent à celui de l'an passé. Dans le département, la part des **dossiers recevables avec habitation principale** s'est réduite, passant de 10% à **8,8%**. Dans le même temps, en région des Pays de la Loire tout comme au niveau national, ce taux reste supérieur à 10% (respectivement 10,7% et 10,2%).

La part des dossiers orientés vers un **rétablissement personnel sans liquidation judiciaire** a progressé, de 43,2% en 2019 à **45,8%** en 2020 ; elle avoisine les 42% en Région et 43,4% en France.

La proportion de **dossiers ayant bénéficié d'un réaménagement de dettes** a quant à elle baissé, passant de 56,5% en 2019 à **54,10%** en 2020, ce pourcentage est sensiblement inférieur à celui enregistré en Pays de la Loire (58,2%), et au plan national (56,1%).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La **Commission** de Maine-et-Loire a **traité 1.302 dossiers** en 2020 contre 1.616 l'année précédente.

Plus de la moitié des dossiers traités (54%), ont été orientés par la Commission vers un réaménagement de dettes, 58% au niveau régional, et 56% en France.

40,1% des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées suite à redressement personnel sans liquidation judiciaire, soit un léger retrait, de 1% sur un an. Cette part reste cependant supérieure à celle observée dans la Région (36,9%) ou en Métropole (39,5%).

La proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement a progressé sur les 3 zones avec une hausse cependant moins élevée dans le département. La part de mesures imposées s'affiche à 38,9% en Maine-et-Loire, 39,9% en Région et 41% en France.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

La proportion de **solutions pérennes** réglant la situation de surendettement est sensiblement supérieure (**77,3%**) aux données régionales (73,3%) ou nationales (76,2%).

Les **mesures provisoires**, principalement utilisées pour permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation personnelle ou professionnelle, ou pour les propriétaires de vendre leur bien immobilier quand le maintien dans le bien s'avère impossible, concernent **5,5% des dossiers** contre 7,90% en Pays de la Loire et 8,5% en France.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la Commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des Commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du Code Monétaire et Financier. »



**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Nomination d'un nouveau Juge en charge du Surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	1 réunion 1 travailleur social
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	8 réunions 34 travailleurs sociaux, 31 jeunes en difficultés
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	1 réunion, 2 participants Fédération du Bâtiment 1 webinaire BDF (RDV de l'épargne, 109 participants)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	7	1 réunion préparatoire SNU (3 participants) 6 actions avec l'Education nationale (9 professeurs, 86 élèves)

**Relations avec les Tribunaux :**

Une réunion d'échange entre la Banque de France et le Tribunal d'Angers a eu lieu en 2020. Cette rencontre visait à présenter au nouveau Juge du département en charge du surendettement les modalités d'organisation du traitement des dossiers dans le département et la Région, et de faire le point sur les relations entre nos deux institutions. Une revue des dossiers en cours de traitement au Tribunal a également été réalisée.

**Relations avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des actions d'EXpulsion (CCAPEX) :**

Comme à l'accoutumée, les deux Commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

En dépit du contexte sanitaire difficile, la Banque de France a continué d'avoir des relations suivies avec les travailleurs sociaux de Maine-et-Loire et des actions de formation en présentiel ont pu être organisées. Grâce aux relations nouées avec des associations d'aides aux personnes en difficultés, ces sessions ont permis de rassembler un jeune public autour des thèmes de la gestion d'un compte bancaire, du budget et des moyens de paiement, ou encore de la gestion d'une entreprise. L'ouverture de nouveaux Points Conseil Budget a été l'occasion pour la Banque de France de former les travailleurs sociaux amenés à effectuer les vacations sur les différents sites du département.

Des actions programmées au cours de la semaine de l'Education Financière (mars 2020) avec des établissements scolaires ou des associations ont cependant fait l'objet d'annulations ou de reports.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Dans le cas de procédures de rétablissement personnel successives, la Commission déplore l'absence d'obligation pour les débiteurs d'avoir un accompagnement social. En effet, en dépit des recommandations faite par la Commission, nombreux sont encore les dossiers où est constatée cette absence d'accompagnement lors des redépôts.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Dans le département de Maine-et-Loire, en l'absence d'une prise en charge et traitement par un mandataire, constat est fait de la faible proportion d'accords débiteurs sur procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (0,08%). En cas de recours, les Juges qui peuvent être saisis retournent les dossiers afin que soit lancée une procédure amiable.

Fait à ANGERS, le 12 février 2021

Le Président de la Commission



**M. Pierre ORY**

Préfet de Maine-et-Loire

Le Secrétaire de la Commission



**Mme Claudine HURMAN**

Directrice de la Banque de France d'Angers

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
<b>Dossiers déposés en Maine-et-Loire</b>	<b>1518</b>	<b>1138</b>	<b>-25,0%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,52%	45,51%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,89%	7,25%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1412</b>	<b>1059</b>	<b>-25,0%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,06%	8,78%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>0,0%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	18,52%	25,93%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1427</b>	<b>1072</b>	<b>-24,9%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	48,07%	49,25%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,24%	45,80%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,28%	0,09%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,48%	54,10%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1616</b>	<b>1302</b>	<b>-19,4%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,31%	5,22%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,01%	6,22%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,03%	40,17%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,31%	0,08%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,91%	9,37%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,58%	4,07%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,33%	5,30%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,43%	38,94%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,36%	33,41%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,98%	16,36%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,06%	5,53%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,28%	77,73%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données Commission 49	Données Pays de la Loire	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la Commission*	6%	6%	4%
Part des accords Commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	40%	37%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	9%	10%	9%
Part des accords Commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39%	40%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78%	73%	76%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ  
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom de la Commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nbre de situations recevables	Nbre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Maine et Loire</b>	Dettes financières	32 521	884	3 761	74,2%	82,8%	14 605	3,0
	dont dettes immobilières	15 992	167	312	36,5%	15,6%	90 212	2,0
	dont dettes à la consommation	15 876	746	2 846	36,2%	69,9%	12 926	3,0
	dont autres dettes financières	653	481	603	1,5%	45,0%	777	1,0
	Dettes de charges courantes	4 985	844	3 419	11,4%	79,0%	3 318	3,0
	Autres dettes	6 323	601	1 416	14,4%	56,3%	1 874	2,0
	Endettement global	43 829	1 068	8 596	100,0%	100,0%	17 434	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	Dettes financières	157 917	4 092	18 565	75,8%	83,7%	14 537	4,0
	dont dettes immobilières	78 526	826	1 531	37,7%	16,9%	87 211	2,0
	dont dettes à la consommation	76 071	3 578	14 142	36,5%	73,2%	12 036	3,0
	dont autres dettes financières	3 320	2 308	2 892	1,6%	47,2%	740	1,0
	Dettes de charges courantes	21 859	3 792	16 514	10,5%	77,6%	3 279	4,0
	Autres dettes	28 569	2 836	6 519	13,7%	58,0%	1 798	2,0
	Endettement global	208 345	4 889	41 598	100,0%	100,0%	18 213	8,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement)

### France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

